



DOSSIER DE PRESSE

**Signature du 1^{er} ADEC Régional Territorial Services à la Personne
Le jeudi 09 juillet 2009 à TOULOUSE**

AGEFOS-PME Midi-Pyrénées / CGPME Midi-Pyrénées / FEPEM / COORACE / SPSAP

Le contexte

Le secteur des services à la personne est en forte croissance et sa structuration est rendue complexe du fait des différentes conventions collectives qui régissent les structures agréées sous divers statuts (association, entreprise), au travers de plusieurs champs d'activité (secteur marchand, secteur de l'insertion par l'économie, champ du particulier employeur) et de leurs modalités d'intervention (mode prestataire, mode mandataire, emploi direct).

AGEFOS PME mesure la difficulté et l'importance de l'enjeu en poursuivant son objectif de professionnalisation du secteur.

Si une réflexion globale s'impose, il est nécessaire que la réponse soit pertinente et qu'elle se structure sur les 3 champs des services à la personne :

Les entreprises ou associations assujetties à la TVA du service marchand

Le secteur de l'insertion par l'économie

Le champ du particulier employeur

Ainsi, en cohérence avec le « Plan 2 » de développement des services à la personne présenté par Laurent WAUQUIEZ et l'ANSP, « *tous les salariés de ce secteur, qu'ils soient employés par des associations, des particuliers ou des entreprises, quels que soient leur lieu de résidence, de travail, la forme et la durée de leur contrat seront concernés* » ; à nous d'ajouter « *et acteurs de leurs parcours professionnels en Midi-Pyrénées* ».

Accompagnement, formation et développement de partenariats seront donc renforcés afin de soutenir la création d'emploi et poursuivre la professionnalisation des salariés du secteur.

Pour atteindre cet objectif, l'OPCA des PME s'attachera à développer et promouvoir la formation des salariés, notamment les bas niveaux de qualification, mais également des dirigeants au sens large du terme. La co-construction des parcours innovants n'exclura pas le champ de l'expérimentation aux côtés des principales organisations professionnelles.

Ainsi, AGEFOS PME sera plus particulièrement attentif à l'étude des modalités spécifiques d'insertion des seniors mais également des femmes en réfléchissant à la nécessaire conciliation des temps de vie.

Un secteur d'activité, 3 champs, un public diversifié... un objectif partagé, des réponses segmentées.

La cohérence en terme de réponses, et d'opérationnalité, tiendra au fait de prendre en compte les particularités des 3 champs d'activités dans ce secteur. En effet, une réponse globale n'est pas envisageable car elle serait parcellaire, tout en respectant une logique unique : la professionnalisation.

Les entreprises de l'insertion par l'économie

Soucieux de répondre au mieux aux besoins des structures de l'insertion par l'activité économique, la fédération COORACE et AGEFOS PME ont signé un accord de partenariat en 1995 avec pour objectif d'accompagner et de financer des projets concernant non seulement les salariés permanents mais également les bénévoles et les salariés mis à disposition.

Sont concernées des associations intermédiaires mais également des associations d'aide à domicile agréées qualité et labellisées « Proxim Services ».

Ces structures embauchent des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières et les mettent à disposition de personnes physiques ou morales pouvant être des particuliers (dans 64% des cas en Midi-Pyrénées), des entreprises, des associations ou des collectivités locales.

Le constat majeur repéré par le COORACE et confirmé par AGEFOS PME Midi-Pyrénées dans le cadre d'une étude emploi/formation, est la faiblesse des « passerelles » entre les associations intermédiaires et les associations d'aide à domicile. D'où la volonté de s'engager ensemble sur des parcours d'insertion et de qualification permettant à des demandeurs d'emploi de longue durée, issus des structures d'insertion par l'activité économique, de suivre une formation qualifiante dans l'aide à domicile.

La démarche :

En préalable, une étude GPEC en matière d'emploi et de formation sera menée par AGFEOS PME Midi-Pyrénées en partenariat avec le COORACE, auprès des structures de Midi-Pyrénées.

Des ateliers seront organisés à destination des dirigeants de ces structures, afin de les accompagner sur une GPEC collective.

Les objectifs et les enjeux :

- Favoriser l'information et l'accompagnement des dirigeants.
- Elaborer des parcours individualisés d'insertion, de formation et de qualification pour les bénéficiaires des associations intermédiaires vers des emplois pérennes d'intervenants à domicile.
- Construire des passerelles d'insertion entre les associations intermédiaires et les associations d'aide à domicile.
- Favoriser la professionnalisation et l'amélioration des compétences des personnels des structures de services à la personne par le développement des emplois et des qualifications en intégrant le renforcement des savoirs de base.
- Améliorer les conditions de travail.

AGEFOS PME Midi-Pyrénées, en partenariat avec le COORACE, souhaite développer une ingénierie innovante permettant, via des dispositifs et des outils, de faciliter l'accès à la formation, la construction de parcours de formation, le maintien, la mobilité et l'intégration dans l'emploi.

Au travers d'actions très concrètes, AGEFOS PME Midi-Pyrénées souhaite également renforcer sa mobilisation aux côtés des entreprises sur le développement des compétences et des qualifications tout au long de la vie, ainsi que sur les préoccupations emploi-formation.

Le champ du particulier employeur

AGEFOS PME, désigné en tant qu'OPCA par les Branches Professionnelles du Particulier Employeur et des Assistants Maternels du Particulier Employeur mène depuis près de 10 ans, des actions en faveur de la professionnalisation des salariés.

Enjeu majeur, la professionnalisation des particuliers employeurs doit être prise en compte afin de garantir une cohérence entre employeurs et salariés et faciliter le départ en formation des salariés en apportant une méthodologie et une information particulièrement ciblée.

70 % de l'emploi salarié des services à la personne relève de l'emploi direct.

En 2007, on comptait 2.4 millions de particuliers employeurs et 900 000 parents employeurs d'assistants maternels.

Chacun d'entre nous peut devenir particulier employeur à un moment de sa vie.

Professionaliser l'employeur, c'est permettre aux salariés d'accéder en plus grand nombre à la formation, mais c'est également conforter l'emploi.

La démarche :

Une sensibilisation et une communication auprès des particuliers employeurs seront menées afin de les inviter à participer à des ateliers mis en œuvre sur tous les départements de Midi-Pyrénées.

Ces ateliers, spécifiquement consacrés à l'emploi direct, auront pour objectif de développer l'emploi et de le renforcer, en informant les particuliers employeurs de leurs droits mais également de leurs obligations en tant qu'employeur, afin d'encourager et de faciliter l'accès à la formation des salariés qui composent ce secteur.

Ces ateliers, organisés en partenariat avec la FEPEM (Fédération Nationale des Particuliers Employeurs) seront planifiés majoritairement le soir afin de prendre en compte les contraintes liées au public et permettre ainsi au plus grand nombre d'y participer. Un juriste co-animera les sessions afin d'apporter tous les éléments de réponse en matière juridique et de droit du travail.

Un Kit juridique en matière de formation et de droit du travail sera mis à la disposition des participants à cette occasion.

En parallèle, AGEFOS PME Midi Pyrénées, en partenariat avec l'Institut FEPEM, organisera des réunions en vue de déployer les Relais Assistant(e)s de Vie (RAV) en Midi-Pyrénées (projet expérimental mis en œuvre dans quelques départements). Une sensibilisation particulière sera menée afin d'explicitier la convention collective et l'accord formation auprès des salariés. Un partenariat sera recherché avec les collectivités locales pour la mise en place et le financement de ces relais.

Les objectifs et les enjeux :

- Sécuriser et développer l'emploi par une meilleure connaissance du droit du travail et de la convention collective.
- Améliorer les conditions de travail.
- Faire connaître et mettre en œuvre la politique formation de la branche.

Les entreprises du service marchand ou associations assujetties à la TVA

AGEFOS PME, en tant qu'OPCA interprofessionnel, intervient également auprès des entreprises et associations du secteur marchand des Services A la Personne qui ne disposent pas encore à ce jour de convention collective propre.

Confronté à un contexte politique et médiatique favorable à la croissance accélérée du secteur, le secteur marchand des SAP est fortement concerné par les enjeux d'attractivité des emplois et de stabilisation des salariés et connaît un fort besoin de structuration.

Face à la concurrence et aux difficultés de recrutement, le défi pour ces structures consiste à se différencier en matière de projets de formation, de professionnalisation des salariés, de mobilité et de conditions de travail.

La démarche :

En 2008 et 2009, AGEFOS PME a plus particulièrement accompagné les entreprises du secteur marchand de la Haute-Garonne dans la gestion de leurs ressources humaines en initiant à titre expérimental un projet d'appui à l'élaboration d'un plan GPEC.

En 2008, la première phase du projet a été pilotée par le SPSAP, la CGPME 31, et la DDTEFP 31 au sein de laquelle se situe la délégation territoriale de l'Agence nationale des services à la personne de la Haute-Garonne prenant appui sur la démarche de branches des SAP. Celle-ci s'est attachée à la professionnalisation des dirigeants de 11 structures via 3 actions consécutives : un pré diagnostic ressources humaines, des ateliers collectifs sur 5 thématiques (RH, recrutement, ingénierie de formation, prévention des risques et réglementation sociale) et un audit individuel de chaque structure.

Cette première étape a permis d'entamer des réorganisations et des restructurations des Ressources Humaines de ces structures et de réaliser un plan prévisionnel de formation.

Par ailleurs, elle a également permis de cerner plus finement les besoins des structures : améliorer leur organisation, mettre en place les outils nécessaires de GRH, construire en anticipant et en adaptant la formation à leur stratégie, travailler en mode « gestion de projets » et pas « au jour le jour », mieux communiquer avec les encadrants et intervenants, accompagner l'évolution des intervenants, participer au changement de l'image de ces métiers et mieux communiquer en interne et en externe.

Fort de ces premiers constats, le projet s'est poursuivi en 2009 en intégrant cette fois, l'accompagnement au management des encadrants intermédiaires. L'objectif de ce projet visait dans un premier temps la mise en place des outils, modalités et moyens pour accompagner sur le terrain l'évolution des salariés au sein de chaque structure et apporter des réponses opérationnelles aux problématiques de recrutement, de professionnalisation et d'attractivité des structures et métiers des SAP, et dans un second temps, de permettre aux dirigeants des structures des SAP d'anticiper et de gérer les thématiques RH (emploi formation) de manière prévisionnelle.

D'ici à fin 2009 et courant 2010, l'objectif sera d'une part de poursuivre l'accompagnement opérationnel des structures du 31 et d'autre part de donner une dimension régionale à ce projet de GPEC et de déployer des actions collectives et individuelles prenant en compte les identités locales.

Cette démarche GPEC à la fois collective et individuelle est inédite dans sa mise en œuvre et guidée par la volonté d'apporter des réponses qualitatives et rapides à des entreprises confrontées à une forte pression de la demande du marché.

Améliorer l'image de marque des métiers des SAP et professionnaliser les personnels qu'ils soient dirigeants, encadrants ou intervenants est un cap important à franchir, à l'heure où la demande ne cesse de croître et où la qualification deviendra demain une exigence.

Les objectifs et les enjeux :

- Qualifier les bas niveaux de qualification.
- Qualifier l'encadrement intermédiaire.
- Professionnaliser les dirigeants.
- Renforcement des savoirs de base en situation professionnelle.
- Promouvoir l'égalité professionnelle notamment des hommes.
- Favoriser la qualification par la VAE.
- Améliorer les conditions de travail.

Conclusion

Plus qu'un accompagnement des entreprises, AGEFOS PME Midi-Pyrénées se positionne en interlocuteur, accompagnateur, fédérateur, et expert du secteur des services à la personne et veille au développement du secteur en adoptant une approche globale.

Cette « convention cadre » ADEC, la première au plan national a vocation à se déployer dans d'autres régions en fonction de la volonté des acteurs.

Cet ADEC sera cofinancé par l'Agence Nationale des Services à la Personne, l'Etat et AGEFOS PME. Il sera signé par le Préfet de la Région Midi-Pyrénées, Monsieur Dominique BUR et le Président Régional de la CGPME, Monsieur Gérard RAMOND, le jeudi 09 Juillet lors de la XVII conférence régionale d'AGEFOS PME Midi-Pyrénées.

Contact Presse : Olivier GERARD - 05 62 26 83 26 – ogerard@agefos-pme.com